



*N'hésitez pas à nous contacter
pour tout besoin spécifique !!*



« Prévention du risque amiante » Sous-section 3

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP,
sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulage.**



FORMATION PREALABLE – 1^{er} Semestre 2026

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200
Encadrant technique	10 jours 70h	Du 30/03 au 03/04 et Du 13 au 17/04	Du 09 au 20/02
Encadrant de chantier	10 jours 70h	Du 26/01 au 06/02	Du 01 au 12/06
		Du 20 au 31/07	
Opérateur de chantier	5 jours 35h	Du 16 au 20/02	Du 12 au 16/01
		20 au 24/04	Du 16 au 20/03
		Du 15 au 19/06	Du 18 au 22/05
		Du 03 au 07/08	Du 06 au 10/07

FORMATIONS COMPLEMENTAIRES		AIGUES-VIVES	BAGNOLS SUR CEZE
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF(VE) AMIANTE	Formation adressée au personnel réalisant les démarches administratives liées à l'Amiante	29 et 30/04	02 et 03 Mars
ADR 1.3	Respect des responsabilités concernant la réception, l'entreposage, la manipulation, le chargement ou déchargement des matières dangereuses	21 Janvier	25 Février
		11 Mars	
		13 Mai	07 Avril
		22 Juillet	10 Juin
RISQUE PLOMB	Connaître le risque et la réglementation pour lutter contre le saturnisme	29 et 30 Janvier	19 et 20 Février
		05 et 06 Mars	16 et 17 Avril
		21 et 22 Mai	25 et 26 Juin
		20 et 21 Juillet	

3 CENTRES CERTIFIÉS

Plateformes pédagogiques amiante de 400m2
entièrement équipées, climatisées,
avec ateliers de travail attenants,
UMD conforme aux exigences CARSAT :

- Tunnels de décontamination du personnel,
- Tunnels de décontamination du matériel et déchets,
- Zone de stockage des déchets
- Unités de chauffe et filtration (UCF),
- Unités de filtration (UF),
- Contrôleur de dépression,
- Extracteurs d'air,
- Bulles de vision,
- Divers ateliers pratiques intérieurs et extérieurs,
- Aspirateurs THE,
- Système de brumisation...

FORMATION DE 1^{er} RECYCLAGE – 1^{er} Semestre 2026

1^{er} recyclage dans les 6 mois suivants la formation préalable

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200	TOULON 131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie 83130 La Garde
Encadrant technique	2 jours 14h	01 et 02/06	23 et 24/03	
		31/08 et 01/09	16 et 17/04	
Encadrant de chantier	2 jours 14h	02 et 03/04	26 et 27/05	26 et 27/01
Opérateur de chantier	2 jours 14h	26 et 27/02	15 et 16/01	
			16 et 17/03	
		09 et 10/04	06 et 07/05	
		18 et 19/06	06 et 07/07	
		31/08 et 01/09		

FORMATION DE RECYCLAGE A 3 ANS – 1^{er} Semestre 2026

Recyclage dans les 3 ans suivants le 1^{er} recyclage

ACERFS FORMATION		AIGUES-VIVES ZA LALLEMANDE RN 113 30670	BAGNOLS SUR CEZE 130 ROUTE DE BARJAC 30200	TOULON 131 Av. Irène et Jean Frédéric Joliot Curie 83130 La Garde
Encadrant technique	2 jours 14h	26 et 27/02	12 et 13/01	
		08 et 09/06	07 et 08/04	
		23 et 24/07	04 et 05/05	
Encadrant de chantier	2 jours 14h	05 et 06/02	19 et 20/01	
		19 et 20/03	23 et 24/02	
		11 et 12/05	09 et 10/07	
		02 et 03/07	30 et 31/07	
Opérateur de chantier	2 jours 14h	08 et 09/01	22 et 23/01	29 et 30/01
		12 et 13/02	02 et 03/02	
		12 et 13/03	26 et 27/03	
		09 et 10/04	27 et 28/04	
		28 et 29/05	06 et 07/05	
		04 et 05/06	11 et 12/06	
		22 et 23/06	16 et 17/07	
		02 et 03/07		
		20 et 21/07	27 et 28/08	

N'oubliez pas !

- Test Morphologique - FIT TEST

ACERFS est équipé du Testeur d'Ajustement des masques respiratoires



Le test morphologique appelé « FIT TEST », est nécessaire et obligatoire pour déterminer la taille du masque du travailleur affecté aux opérations de retrait d'amiante.



Qui est concerné par la formation

« Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1^{er} recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable. Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.

